

La Feuille de l'Erdre

n°9

la lettre d'information de l'EDENN / Avril 2011

ÉDITORIAL

« TOUS ACTEURS, pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques »

Gilbert Galliot
Président

Depuis 2009, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire définit les objectifs et les règles pour une amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de l'Erdre. Au printemps 2011, l'EDENN va contractualiser avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne un programme ambitieux pour les 5 ans à venir et pour un montant d'environ 22 millions d'euros.

Piloté par l'EDENN, ce programme fera appel à de très nombreux maîtres d'ouvrage, dont une majorité de communes ou groupements de communes, afin de réaliser 24 actions tout au long du cours d'eau autour de deux grandes thématiques :

La qualité des milieux aquatiques et la qualité des eaux.

Les milieux aquatiques, riches et variés, permettent à tous de profiter d'un cadre privilégié de loisirs et de détente. Mais ce sont aussi des lieux de travail pour de nombreux professionnels de l'agriculture, de la pêche et de la chasse. La présence humaine est donc indispensable pour entretenir ces espaces naturels. Chacun des acteurs de ce programme devra trouver sa place, notamment dans la poursuite d'une forte réduction des produits phytosanitaires. Plus d'une vingtaine de collectivités a déjà entrepris cette démarche que nous devons poursuivre tous ensemble afin d'en amplifier les effets.

Les agriculteurs, nombreux sur ce bassin versant et acteurs importants de ce dispositif, seront bien entendu associés à ce programme. Un diagnostic leur sera proposé pour permettre à chacun de faire le point sur ses pratiques actuelles et pour les encourager à évoluer, si nécessaire, vers des modes de production plus respectueux de la ressource en eau. La protection des zones humides, dont une grande part a été asséchée dans un passé récent, est devenue aujourd'hui un enjeu majeur. Ces espaces sont indispensables à l'équilibre du bassin versant et à la préservation de la biodiversité. Toutes les communes, ou leur groupement, ont entamé un inventaire local. Le bilan final permettra de mettre en œuvre un programme de protection, notamment par son intégration dans les documents d'urbanisme.

L'eau étant, nous le savons tous, un bien indispensable à la vie, réjouissons-nous de voir ce programme d'actions se mettre en place et agissons, tous ensemble, pour que l'Erdre retrouve une eau de qualité. ■

RÉALISER DES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU ET LES ZONES HUMIDES



Le programme d'actions sur les milieux aquatiques est centré principalement sur le bassin versant de l'Erdre aval. Ce territoire correspond aux bassins versants de l'Hocmard, affluent principal, mais également aux marais de Mazerolles et tourbières de Logné. Il s'agit d'assurer la continuité écologique, de restaurer et d'entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur de l'Erdre, de lutter contre les plantes envahissantes, de curer les douves, de restaurer les frayères, d'entretenir boires et zones humides.

Ces actions sont portées par plusieurs maîtres d'ouvrage : CCEG, Nantes Métropole, communes de Ligné, Le Cellier et Nantes, Fédération de pêche 44 et Association Syndicale des Plaines de Mazerolles. D'autres programmes sont à l'étude sur le reste du bassin versant de l'Erdre, en amont.

INVENTORIER LES ZONES HUMIDES

La qualité des milieux aquatiques est un enjeu majeur pour les acteurs locaux. Pour mieux connaître et donc mieux protéger ces patrimoines biologiques sensibles, les collectivités doivent réaliser un inventaire précis des zones humides et des cours d'eau présents sur leur territoire d'ici septembre 2012.

Pour cette mission, le SAGE a élaboré un cahier des charges unique préconisant une concertation avec les acteurs de terrain de chaque commune. Les inventaires réalisés seront intégrés aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) lors de leur réalisation ou de leur révision.

Déjà, les principales intercommunalités du bassin versant de l'Erdre se sont engagées dans l'action, contribuant à la réalisation d'une future cartographie : la COMPA en 2009, la CCEG et Nantes Métropole en 2010 et le Syndicat Intercommunal Erdre 49 en 2011.

→ ÉVÈNEMENT

ENSEMBLE pour la reconquête de l'Erdre

Dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de l'Erdre, avec l'Agence de l'Eau (2011-2015) et du contrat régional de bassin versant, avec la Région (2011-2013), un programme d'actions ambitieux, coordonné par l'EDENN, s'articule autour de deux grands objectifs : la qualité des milieux aquatiques et la qualité des eaux, en cohérence avec le SAGE Estuaire de la Loire.

La qualité des eaux de l'Erdre en effet, reste bien médiocre malgré l'amélioration des pratiques agricoles et du traitement des eaux usées. La présence détectée de phosphore (eutrophisation) et de pesticides incite les partenaires à poursuivre leur lutte contre la pollution.

Axé sur la problématique « cyanobactéries », l'Observatoire mis en place par l'EDENN en 2005 a montré que le phosphore provenait majoritairement (65 %) des transferts des zones rurales du bassin. Un volet important du contrat est consacré à l'accompagnement des exploitants agricoles.

Pour réduire les teneurs excessives en produits phytosanitaires, deux chartes de bonnes pratiques sont proposées aux collectivités et aux jardineries du bassin versant.

Enfin, des travaux de restauration de milieux aquatiques (micro zones humides, berges, lits majeur et mineur...) seront entrepris sur l'Erdre et ses principaux affluents. ■



PERMETTRE LE FRANCHISSEMENT PISCICOLE DE L'ÉCLUSE SAINT-FÉLIX

Le bassin versant de l'Erdre est important dans le cycle de reproduction des espèces de poissons migrateurs, notamment l'anguille. Le Conseil général, propriétaire et gestionnaire de l'écluse Saint-Félix, réalisera une étude complète de l'ouvrage en 2011 en vue d'améliorer le passage des civelles, mais aussi des autres espèces piscicoles. Dans un délai d'un an après les conclusions de l'étude, il engagera les travaux nécessaires pour permettre le franchissement piscicole de l'écluse.

TENDRE VERS LE « ZÉRO PHYTO »

Le SAGE impose aux collectivités du bassin versant de l'Erdre de réaliser un plan de désherbage avant fin 2011 et de réduire de 75% leur consommation de produits phytosanitaires. Afin d'aider les gestionnaires des espaces publics, l'EDENN leur propose d'adhérer à une charte, la charte «Zéro Phyto», fixant un cadre méthodologique pour atteindre ces objectifs. De plus l'adhésion à cette charte permet d'obtenir des aides financières pour la réalisation d'un plan de désherbage, pour l'achat de matériel de désherbage alternatif ou encore pour la communication.

Le contrat vise également à sensibiliser une vingtaine de jardinerie du bassin versant de l'Erdre à travers la signature d'une Charte Jardinerie. Les signataires s'engagent à orienter au maximum les jardiniers amateurs vers des solutions sans pesticide.

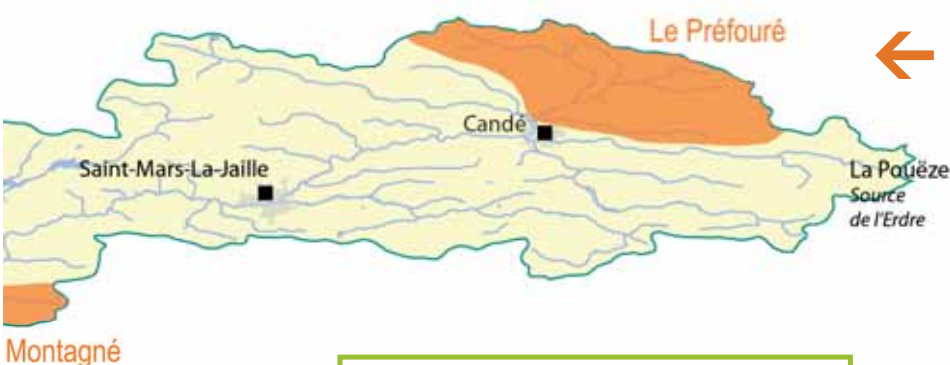


ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS AGRICOLES

L'Observatoire mis en place par l'EDENN en 2005 a mis en lumière la pollution au phosphore issue à 65 % des transferts des zones rurales du bassin. Le volet agricole du contrat est donc déterminant.

En 2011, à titre expérimental, les exploitants de trois sous-bassins versants (Le Montagné 44, le Préfouré 49, amont de la tourbière de Ligné) bénéficieront de diagnostics agricoles individuels réalisés par l'EDENN. Après cette première étape, l'EDENN accompagnera les exploitations agricoles témoins dans l'évolution de leurs pratiques avec un objectif : réduire le phosphore et les phytosanitaires à la source et leur transfert vers les cours d'eau grâce aux éléments précieux du bocage (haies, talus, bandes enherbées, zones humides,...). Trois points de suivi seront positionnés à l'aval des sous-bassins versants afin d'évaluer les résultats.

Ces actions se déroulent en partenariat avec les représentants agricoles (Chambres d'Agriculture 44 et 49, GAB 44 et 49, CIVAM, FMN...) sur une surface d'environ 11 000 ha, soit 10% de la surface totale du bassin versant de l'Erdre. Six captages en eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable sont présents sur le bassin versant de l'Erdre. Des programmes d'actions agricoles sont également prévus sur ces captages afin de protéger la ressource.



AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ENTREPRENDRE UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DES PORTS

Au cours des dix dernières années, de gros efforts ont été consentis pour améliorer le traitement des stations d'épuration collectives. Dans le cadre du contrat, cinq stations seront remises à niveau avec des traitements poussés sur l'azote et le phosphore. Pour limiter les rejets d'eaux usées, réseaux et branchements seront contrôlés et fiabilisés. Enfin, la construction par Nantes Métropole d'un bassin tampon de 6 000 m³ à Nantes permettra d'éviter les déversements du réseau unitaire dans l'Erdre.

Le Conseil général, propriétaire et gestionnaire de l'Erdre navigable, réalisera un diagnostic environnemental sur cinq sites portuaires. État des pollutions, nuisances et consommations d'eau potable seront ainsi évalués en vue d'un programme d'actions prévu en 2012.



L'EDENN, ANIMATEUR DU CONTRAT

L'EDENN est identifiée comme « structure référente » pour la mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre. Après avoir bâti le programme d'actions du contrat avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage, l'EDENN est chargée de mettre en œuvre des actions, d'animer le dispositif, d'instruire les demandes de subventions pour la Région et de procéder à l'évaluation du projet. Chaque année, le syndicat présentera un bilan au comité de pilotage, ainsi que les perspectives pour l'année suivante.

24 ACTIONS, 22 millions d'euros, 36 maîtres d'ouvrage

Le contrat de Bassin Versant de l'Erdre avec l'Agence de l'Eau et la Région engage de nombreux partenaires et les enjeux sont importants : améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Animé par l'EDENN, un programme ambitieux de 24 actions est ainsi lancé pour un montant prévisionnel total de 22 millions d'euros. Différents partenaires bien sûr, participent financièrement au contrat. Quelques indications : en moyenne, l'Agence de l'Eau participe à hauteur de 38% (sur cinq ans), la Région de 36% (sur trois ans). Les Conseils Généraux de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire financent aussi certaines actions. ■



→ ZOOM

VERS ZÉRO PHYTO sur les espaces publics

34 collectivités sont concernées par les objectifs du SAGE visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de l'Erdre. Aujourd'hui, 25 collectivités se sont engagées dans la charte «Zéro Phyto», proposée par l'EDENN, afin de mettre en place les bonnes pratiques d'entretien des espaces publics.

La Charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » élaborée par l'EDENN avec la CREPEPP constitue un guide commun pour les collectivités. Elle permet à chacune de choisir son calendrier et ses moyens pour atteindre le zéro phyto sur ses espaces publics (espaces verts et voiries) avec plusieurs actions : réalisation du plan de désherbage,

formation des agents, communication auprès des habitants et achat de matériel alternatif pour gérer les espaces. Elle propose aux communes quatre niveaux d'engagement, le niveau 4 correspondant au zéro phyto sur tous les espaces publics. 32 communes et deux EPCI sont concernés sur le bassin versant de l'Erdre. Déjà, 23 communes et 2 EPCI ont signé la Charte. Le Département de la Loire-Atlantique est à zéro phyto sur toutes ses voiries depuis 2008.

Parmi ces signataires, les communes de la Chapelle sur Erdre et de Bonnœuvre sont toutes les deux à «Zéro produit phytosanitaire» utilisé sur leurs espaces en gestion. Le plan

PETIT LEXIQUE

Bassin versant : portion de territoire dans lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, exutoire de ce bassin

CEEG : Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

COMPA : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

CREPEPP : Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires

EDENN : Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Eutrophisation : L'eutrophisation est l'expression du déséquilibre d'un milieu aquatique qui résulte d'un apport excessif en nutriments (azote, carbone et phosphore notamment).

FMN : Fédération des Maraîchers Nantais

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Qualité des milieux : libre circulation des poissons et gestion équilibrée des cours d'eau et des marais

Qualité des eaux : réduction des phénomènes d'eutrophisation (phosphore) et diminution des produits phytosanitaires

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Ripisylve : formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau

de réduction des pesticides à la Chapelle sur Erdre constitue une action phare de la commune qui a même intégré à sa démarche la baisse de l'utilisation d'eau et la baisse des émissions de CO2. L'espace public est entretenu progressivement de manière plus raisonnée : gestion différenciée des espaces, utilisation de techniques alternatives, acceptation plus forte de l'herbe sur l'espace public. De même, la CCEG a diminué ses quantités de pesticides de 99% depuis 2002, Nantes Métropole de 87% depuis 2005. Il s'agit, pour elles de supprimer complètement l'emploi de produit phytosanitaire. Pour toutes les collectivités concernées, l'acceptation plus forte de l'herbe sur les espaces public est donc un enjeu primordial vis-à-vis des habitants. ■

